

NERETROACTIVITATEA LEGII ÎN STATUL DE DREPT

Lucian STÂNGU*

Résumé :

Le principe de la non-rétroactivité de la loi admis par tous les auteurs – est essentiel à la protection des droits de l'homme devant la loi. Il n'y aurait pas vraiment de sécurité pour les individus si, tant que la loi est en vigueur et qu'ils se sont conformés à ses dispositions, on pourrait remettre en question après son abrogation, des actes conclus en vertu de la lois!

Si une autre solution serait acceptée, cela signifierait que, sous divers prétextes, tous les droits résultant de la situation juridique créée par la loi pourrait être supprimés, réduites, modifiés par d'autres lois, conformément aux intérêts politiques, pseudo-économiques, par l'absence du pouvoir des représentants du gouvernement pour résoudre correctement les problèmes économiques, etc.

Mots clés : non-rétroactivité de la loi, protection des droits de l'homme devant la loi.

* Prof.univ.dr. Lucian Stângu, Facultatea de Drept a Universității Romano-Americane din București. E-mail uliescu@yahoo.com.